

**F/271/B(M)-96T (Mbn)**

## CERTIFICAT D'AGRÈMENT D'UN MODÈLE DE COLIS ET D'APPROBATION D'EXPÉDITION

L'Autorité compétente française,

Vu l'article R. 595-1 du code de l'environnement,

Vu la demande présentée par la société Orano NPS par la lettre COR-22-000220-002 du 15 février 2022, complétée par la lettre COR-22-000220-059 du 5 septembre 2022 ;

Vu le dossier de sûreté Orano NPS DOS-18-012657 version 5.0 du 2 septembre 2022 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 23 juin au 7 juillet 2020,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **TN 12/2, version A ou B**, décrit dans l'annexe 0 :

- chargé au maximum de six étuis de déchets activés d'exploitation (DAE) de type 2 placés dans un panier 922, tels que décrits en annexe 26 ; ou
- chargé au maximum de douze étuis de DAE de type 3 placés dans un panier 922, tels que décrits en annexe 32 ; ou
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes ;

est conforme en tant que modèle de **colis de type B(M)**, aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2012 ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat contient l'approbation des modalités d'expédition précisées à l'annexe t.

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

**La validité du présent certificat expire le 30/09/2025.**

Numéro d'enregistrement : CODEP-DTS-2022-059328

Fait à Montrouge, le 26 décembre 2022

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur du transport et des sources,

Signé par

**Fabien FÉRON**

